

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
26 février 2018	9 mars 2018	1F.974.12.P.00196

1. Intitulé du projet

PROJET D'EXTENSION DE L'AXE DE TCSP EST SUR LA COMMUNE DE SAINTE MARIE - élargissement et réaménagement de la rue de la pépinière (création d'une voie bus)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom : _____ Prénom : _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : **CINOR**

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : **H. MAILLOT Gerald, Président de la CINOR**

RCS / SIRET : **244 911 741 014 1911 0101 0163** (comme indiqué) **7348 - Communauté de communes de la région de la vallée de la Seine**

Jointez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° Infrastructures a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements public de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente.	La rue de la pépinière doit être élargie et réaménagée afin d'y créer une voie de bus en site propre sur environ 550m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 6.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Projet d'extension de l'axe de TCSP Est sur la commune de Sainte-Marie : élargissement et réaménagement de la rue de la pépinière, entre le pôle d'échanges de Duparc et le premier rond-point situé à l'Est, afin de créer :

- une voie propre pour le TCSP en sens unique du centre ville de Sainte-Marie vers le pôle d'échanges, au niveau de l'actuel sentier littoral nord
- une station de bus en sortie du rond point

Le sentier littoral nord sera recréé grâce à un élargissement de la route vers le nord.
Le reste de l'actuelle route sera réaménagé afin d'accueillir, en sus de la voie propre bus et du sentier littoral nord, une voie pour les véhicules légers dans le sens du centre ville de Sainte-Marie vers le pôle d'échanges de Duparc et une voie mixte partagée entre les véhicules légers et les transports en commun dans le sens du pôle d'échanges de Duparc vers le centre ville de Sainte-Marie.

4.2 Objectifs du projet

Pour lutter contre la congestion automobile et promouvoir l'utilisation des transports en commun sur l'île, l'offre de TC doit

être améliorée qualitativement et quantitativement pour pouvoir être compétitive avec l'alternative de la voiture.

Ainsi, le projet de TCSP s'inscrit dans cette démarche en partenariat avec la Région. Son tracé, en connexion avec, à la fois le TCSP existant à Saint Denis et les futurs TCSP Moutfia, Beauséjour et Esti+ (Cirest) de la CIREST, mais aussi les lignes en provenance des mi-pentes et des hauts, permettra de créer une armature du réseau afin d'améliorer les échanges à l'échelle régionale et communale.

De plus, le projet a pour vocation d'accompagner l'évolution, le développement et la densification de l'urbanisation en participant au développement des communes avec la desserte des zones d'activités, des temps de déplacement optimisés et un réaménagement de l'espace public.

Pour permettre le renforcement et le développement des nouveaux réseaux TC (Car Jaune, Citalis, TCSP, RRTG) de l'île, l'intermodalité est l'un des enjeux majeurs. C'est pour cela que le pôle d'échanges de Duparc est le point névralgique de ce projet et qu'il est important de favoriser la liaison entre le TCSP et le pôle d'échanges.

Ce projet a donc pour objectif d'œuvrer à la promotion des transports en commun sur l'île tout en participant à la réduction de la congestion automobile.

4.3 Décrire sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La première phase de réalisation du réaménagement de la rue de la pépinière se compose d'une première étape de débroussaillage et de dessouchage. Ensuite il y aura des travaux de terrassement puis des travaux de réalisation des réseaux (Basse Tension, Eclairage public, Vidéo surveillance...).

La réalisation des voiries suivra pour permettre enfin la réalisation des espaces verts, la pose des équipements de la station ainsi que des éléments de signalisation et de surveillance.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Lors de sa mise en service, le réaménagement de la rue de la pépinière permettra aux transports en commun de bénéficier d'un site propre dans le sens du centre ville de Sainte-Marie vers le pôle d'échanges de Duparc afin d'améliorer le service, de fiabiliser les temps de parcours et de desservir à la fois le pôle d'échanges et la rue de la pépinière grâce à la station qui sera créée.

Le trafic prévu sur la rue de la pépinière après mise en service du projet restera similaire au trafic actuel.

Les feux tricolores déjà installés dans le cadre du projet du pôle d'échanges permettront de privilégier l'introduction prioritaire des transports en commun dans la voie de circulation mixte dans le sens du pôle d'échanges vers le centre ville de Sainte-Marie.

Le projet fait également la part belle aux modes doux grâce au réaménagement du sentier littoral nord qui permettra aux piétons et cyclistes de circuler de manière sécurisée, séparés de la voie propre de bus par une bande plantée.

Des cheminements adaptés aux personnes à mobilité réduite permettront aux voyageurs d'accéder à la fois à la station de bus et aux transports en commun de manière sécurisée.

4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe aux dossier(s) d'autorisation(s).

Au vu de la nomenclature Loi sur l'eau du code de l'environnement, ce projet est soumis à déclaration au titre de la rubrique

2.1.5.0.

Enfin, des procédures de permis d'aménager et de permis de construire seront menées conformément aux besoins et en concertation avec les autorités instructrices (C.I.N.O.R et ville de Sainte-Marie)

4.2 Précitez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli dans le cadre de la procédure de demande d'examen au « cas par cas » conformément au décret n°2011-2019 du 29 décembre 2011 portant réforme des études d'impact des projets de travaux ou d'ouvrages d'aménagement.

4.3 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - précisez les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur des voies créées ou réaménagées :	550 m
Largeur de la rue une fois réaménagée :	18,8 m

4.4 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques
rue de la pépinière Sainte-Marie (97438 La Réunion)	Long. <u>55° 52' 35" E</u> Lat. <u>20° 89' 89" S</u>
	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et c), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°
	Point de départ : Long. <u>55° 52' 28" E</u> Lat. <u>20° 89' 87" S</u>
	Point d'arrivée : Long. <u>55° 52' 67" E</u> Lat. <u>20° 89' 94" S</u>
	Communes traversées : Sainte-Marie (97438 La Réunion)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet s'inscrit dans un programme de promotion des transports en commun sur l'île. Il accompagne notamment le projet de création du reste du tracé de transport en commun en site propre (TCSP EST) reliant le Chaudron au Quartier Français à Sainte Suzanne porté par la CINOR.
A plus long terme, des réflexions quant à la mise en place d'un réseau régional de transport guidé sont en cours d'examen.

¹ Pour l'ouïre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Actuellement, le site concerné par le projet est une rue en double sens de circulation. L'impact foncier, la zone sur laquelle s'étend le projet au delà de la rue existante, est une zone de friches.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, indiquez la date d'approbation. Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet.

- Schéma d'Aménagement Régional (SAR) de la réunion (22 novembre 2011)
 - Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Sainte-Marie (approuvé en décembre 2013)
 - Schéma Régional des Infrastructures et des Transports à la réunion (SRIT) (2012)
 - Plan Départemental des Transports (PDT) du Conseil Général (décembre 2013)
 - Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la CINOR (décembre 2013)
 - Projet de Plan de Déplacements Urbains de la CINOR 2013-2023 et ses "Fiches d'Action"
- La parcelle du projet est incluse dans la « ZAC Industriale Aéroportuaire de Gillot » dont la création a été approuvée en 1996 par la Région Réunion. Cette parcelle est régie par un Plan d'Aménagement de Zone, modifié en 2012 et intégré au PLU de décembre 2013.

Pour les rubriques 33 à 37, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évolution environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée

Complétez le tableau suivant par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.reunion/etude-impact/>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou III (NIEFI) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sainte-Marie (97438)
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit (arrêté ou le cas échéant, en cours d'établissement) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude se trouve à moins d'un kilomètre de l'aéroport Roland-Garros. Ce dernier détient un Plan d'Exposition au Bruit. Malgré cette proximité, la cartographie du PEB indique que la zone d'étude se trouve en dehors de la zone d'exposition au bruit, du fait de l'orientation des vents.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble des nappes de l'île de la Réunion sont inscrites dans la ZRE référencée B11 "Réunion : aquifères côtiers, aquifères de base, systèmes d'altitude, aquifères superficiels ou perchés - usages : eau potable, irrigation et industrie".
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé ou patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude renferme peu d'enjeux liés au milieu naturel. Elle est principalement occupée par des friches et de la végétation dense constituée majoritairement d'espèces invasives. La faune est représentée par l'avifaune, le caméléon, le petit Molosse. Les zones naturelles remarquables et inventoriées les plus proches se trouvent au droit de la rivière des pluies, et n'ont pas d'interactions avec la zone d'étude.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espèces naturelles, agricoles, forestières, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Comme il a été mentionné précédemment, le projet s'inscrit sur un secteur actuellement occupé par des friches et de la végétation dense constituée majoritairement d'espèces invasives. Ce site ne représente pas de caractère naturel, agricole ou forestier remarquable.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par : - le risque de mouvement de terrain : l'aléa est de niveau faible - le risque d'éruption volcanique (lié au Piton de la Fournaise) - le risque sismique : zone de faible sismicité A proximité, la Ravine de la Mare est classée en zone d'aléa fort pour le risque d'inondation. Toutefois, le site du projet est zone d'aléa nul.
	Engendre-t-il des risques sonores ? Est-il concerné par des risques sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Comme il a été mentionné précédemment, la zone d'étude se trouve à moins d'un kilomètre de l'aéroport Roland-Garros. Ce dernier délient un Plan d'Exposition au Bruit. Malgré cette proximité, la cartographie du PEB indique que la zone d'étude se trouve en dehors de la zone d'exposition au bruit, du fait de l'orientation des vents. Au droit de la zone d'étude, la RN2 est inscrite dans l'arrêté préfectoral du 13 janvier 1999 en catégorie 2 dans le classement sonore des principales infrastructures de transport terrestre.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La phase travaux pourra engendrer quelques désagréments olfactifs mais des mesures visant à limiter ces nuisances seront prises
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Vibrations liées à l'activité aéroportuaire ?

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La station de bus se doit d'être éclairé. Toutefois, cet éclairage sera doux et respectueux de son environnement.</p>
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'aéroport représente une source importante d'émissions lumineuses.</p>
Pollution	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet en tant que tel n'engendrera pas de rejets polluants dans l'air. Au contraire, son objectif est de favoriser l'usage des transports en commun et de réduire celui de la voiture. De plus, le matériel roulant choisi sera respectueux de l'environnement.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, nettes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site est déjà une route. La zone projet concernée par l'élargissement de l'actuelle route est une zone de friches sur laquelle ne se trouve aucun habitat ni activité humaine.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

[Empty response box for question 6.2]

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

[Empty response box for question 6.3]

7. Auto-évaluation (facultatif)

À l'égard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La vocation de ce projet est d'encourager l'utilisation des transports en commun.
En matière d'impact environnemental, avec un matériel roulant de bonne qualité et la promotion des transports en commun, ce projet participe à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serres et de particules fines. Enfin, en termes d'émissions lumineuses et sonores, la zone dans laquelle s'inscrit le projet est déjà fortement impactée par d'autres infrastructures dont les effets sont largement prédominants.
En tout état de cause, les effets cumulés ont été étudiés dans l'étude d'impact menée par la CINOR dans le cadre de la globalité du projet de TCSP EST. Il n'est donc pas nécessaire de faire une étude d'impact spécifique pour cette section du projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, d'une échelle comprise entre 1/15 000 et 1/41 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe)	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° Un projet de trace ou l'une enveloppe de trace	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisnants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veulez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

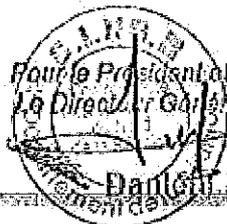
Collé

Saint Denis

le

22/02/17

Signature


 Pour le Président et par délégation,
 Le Directeur Général des Services
 Daniel ACAS